26 JUILLET 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

Ce compte rendu présente un résumé de haut niveau des principaux points débattus et des décisions prises lors de la réunion du Conseil. L'ordre du jour et les documents y afférents sont disponibles sur le site web du GPE. La liste des participants figure à l'annexe 1.

MERCREDI 26 JUILLET 2023

1. Ouverture de la réunion

1.1 La vice-présidente du Conseil ouvre la séance à 8h00, heure de Washington.

1.2 Dans son allocution d'ouverture, la vice-présidente présente l'ordre du jour de la réunion. Elle cède la parole à la présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), qui donne un bref aperçu des délibérations durant la réunion du Comité et des recommandations soumises à l'approbation du Conseil.

1.3 La vice-présidente et les membres du Conseil remercient la présidente du PILC, les membres du Comité et le Secrétariat pour leur travail sur les propositions formulées.

1.4 Les membres du Conseil accueillent favorablement les changements proposés. Ils soulignent la nécessité de communiquer ces adaptations sans délai et de veiller à ce qu'elles soient largement diffusées.

1.5 Les principaux points soulevés au cours de cette session sont résumés ci-après.

2. Adaptation du modèle opérationnel du GPE

Proposition 1 - Suppression de la part variable

- Certains membres jugent problématique de supprimer le financement basé sur les résultats et appuient donc la recommandation selon laquelle les pays devraient inclure des composantes de financement axé sur les résultats ou, dans le cas où ils

décideraient de ne pas le faire, expliquer les raisons de leur choix. Les membres apprécient la souplesse offerte par cette proposition.

Proposition 2 - Financement basé sur les résultats et déclencheurs de financement complémentaire

- Les membres expriment leur soutien à la proposition d'autoriser les pays partenaires à demander le versement intégral de leur allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système dans le cadre du GPE 2025, avec possibilité de reprogrammer les fonds complémentaires.

Proposition 3 - Utilisation de l'examen à mi-parcours

- Le Secrétariat est prié de fournir des informations sur la manière dont l'examen à mi-parcours sera intégré dans les processus sectoriels existants.

Proposition 4 - Examen du Groupe consultatif technique indépendant (GCTI)

- Les membres se disent favorables à la recommandation du PILC. Certains font valoir que le GCTI apporte une valeur ajoutée en aidant les pays à faire leur auto-évaluation des facteurs favorables durant la phase de préparation du pacte, mais que le processus demande du temps et des ressources. Plusieurs membres pointent la nécessité de conduire une évaluation externe du GCTI.

Proposition 5 - Financement pour le renforcement des capacités du système

- Les membres expriment leur soutien à la recommandation du PILC. Plusieurs demandent qu'un point sur les options de financement soit fait avant la prochaine réunion du PILC en 2024 dans le souci d'éviter la duplication des efforts des bailleurs. Ils soulignent l'importance que les consultants recrutés pour aider les pays à élaborer leur pacte aient une expérience et des compétences locales et régionales. Un membre fait valoir que le GPE devrait tabler sur la simplification du processus plutôt que sur l'embauche de consultants pour aider les pays partenaires. Le Secrétariat note que le Conseil est parvenu à concilier la double nécessité de simplifier le modèle opérationnel et d'en préserver les caractéristiques essentielles. Il précise en outre que les leçons de l'expérience éclaireront la poursuite de la simplification du modèle opérationnel et le maintien de standards élevés.
- La vice-présidente informe le Conseil que le Comité exécutif examinera le mandat de chacun des comités et que le Secrétariat sollicitera les avis des membres.

La vice-présidente du Conseil déclare que les décisions suivantes font l'objet d'un consensus :

BOD/2023/07-01 — Adaptation du modèle opérationnel du GPE : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle sa décision BOD/2020/12-03 sur le modèle opérationnel du GPE 2025 et l'importance d'un processus continu d'apprentissage et d'adaptation,
2. Approuve le principe de l'apprentissage adaptatif pour assurer un processus continu d'amélioration alors que le GPE passe de la période actuelle de mise en œuvre de sa stratégie à la suivante,
3. Approuve les changements recommandés ci-après tel qu'énoncé dans le document BOD/2023/07 DOC 02 afin d'optimiser davantage l'engagement et les opérations du GPE au niveau des pays et de réduire les coûts de transaction :
 i. **Suppression de la part variable.** Soulignant l'importance d'un financement basé sur les résultats et adapté au contexte dans le cadre des financements du GPE, décide qu'un financement pour la transformation du système ou au titre du Fonds à effet multiplicateur approuvé dans le cadre du GPE 2025 n'est pas tenu de comporter une part variable. Les pays sont censés inclure dans les financements des composantes de financement basé sur les résultats qui sont alignées sur les procédures de l'agent partenaire. Les pays qui décident de ne pas mettre en œuvre un financement basé sur les résultats doivent fournir une explication de leur décision dans leur requête de financement.
 ii. **Financement basé sur les résultats et déclencheurs de financement complémentaire**. Les pays partenaires peuvent demander le versement intégral de leur allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système dans le cadre du GPE 2025, étant entendu que tout financement complémentaire sera débloqué uniquement si les déclencheurs approuvés sont atteints à l'examen à mi-parcours. Les pays partenaires qui ne demandent pas le versement intégral de leur allocation indicative dès le départ, mais qui atteignent les déclencheurs de financement complémentaire peuvent continuer de programmer ces fonds à titre : 1) de financement supplémentaire, ou 2) de financement complémentaire dans le cadre d'une requête de financement 2030 pour la transformation du système, en présentant une seule requête incluant les fonds complémentaires 2025 et l'allocation 2030. Un complément ne serait pas nécessaire pour les financements pour la transformation du système d'un montant inférieur ou égal à 10 millions d'USD.

iii. **Utilisation de l'examen à mi-parcours.** L'examen à mi-parcours du Pacte de partenariat sera intégré autant que faire se peut dans les processus sectoriels existants et servira de base à la définition des paramètre stratégiques du cycle de financement ultérieur pour la période 2026-2030. Il est demandé au Secrétariat d'élaborer et de communiquer les directives nécessaires pour faciliter l'examen à mi-parcours.

iv. **Examen du Groupe consultatif technique indépendant (GCTI).** Maintient le caractère obligatoire de l'examen du GCTI, tout en demandant que le Secrétariat du GPE mette en œuvre des mesures ciblées pour améliorer la pertinence des recommandations et assurer que le rapport soit achevé dans les temps. Tous les pays partenaires éligibles uniquement à un financement du Fonds à effet multiplicateur et ceux dont l'allocation de financement pour la transformation du système est d'un montant inférieur à 10 millions de dollars peuvent renoncer à un examen du GCTI.

v. **Financement pour le renforcement des capacités du système**. Alloue 2 millions de dollars au financement pour le renforcement des capacités du système en vue de fournir un appui supplémentaire à l'élaboration et à l'examen du Pacte de partenariat, étant entendu que cet appui devra être approuvé par le Secrétariat à titre de financement sur les fonds du GPE et/ou de dépenses administratives ; et demande que le Secrétariat rende compte au Comité des performances, de l'impact et des apprentissages de l'avancement de l'allocation de ces fonds à la première réunion ordinaire du PILC en 2024.

4. Demande que le Secrétariat du GPE, dès approbation par le Conseil, mette concrètement en œuvre ces changements, notamment qu'il communique les dispositions prévues pour la transition aux pays ayant déjà bien avancé dans l'élaboration du Pacte de partenariat et des requêtes de financement.

Annexe 1 :

Liste des participants à la réunion du Conseil

	Nom	Groupe constitutif	Rôle
	Membres du Conseil		
1	Tumisang Thabela	Afrique 1	Représentante du membre du Conseil
2	Saed Guled	Afrique 1	Représentant du membre suppléant du Conseil
3	Emmanuel Barakpete	Afrique 2	Représentant du membre du Conseil
4	Moussa Kadam	Afrique 2	Membre suppléant du Conseil
5	Emmanuel Allie	Afrique 3	Représentant du membre du Conseil
6	David Adejo Andrew	Afrique 3	Membre suppléant du Conseil
7	Suresh Adhikari	Asie et Pacifique	Membre du Conseil
8	Aishath Hassan	Asie et Pacifique	Représentante du membre suppléant du Conseil
9	Usman Sharifkhodjaev	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre du Conseil
10	Saidzoda Rahim	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre suppléant du Conseil
11	Didacus Jules	Amérique latine et Caraïbes	Membre du Conseil
12	Daniel Esponda	Amérique latine et Caraïbes	Membre suppléant du Conseil
13	Frederic Depetris	Bailleurs 1	Membre du Conseil
14	Martina Ramming	Bailleurs 1	Membre suppléante du Conseil
15	Judith Herbertson	Bailleurs 3	Membre du Conseil
16	Rashid Al Shamsi	Bailleurs 4	Membre suppléant du Conseil
17	Heike Kuhn	Bailleurs 5	Membre suppléante du Conseil
18	LeAnna Marr	Bailleurs 6	Membre du Conseil
19	Aedan Whyatt	Bailleurs 6	Membre suppléant du Conseil
20	Kira Boe	OSC 1	Membre du Conseil
21	Yona Nestel	OSC 1	Membre suppléante du Conseil
22	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	Membre du Conseil
23	Haldis Holst	OSC 3	Membre du Conseil
24	Dennis Sinyolo	OSC 3	Membre suppléant du Conseil
25	Astrid Gillet	Organismes multilatéraux 1	Représentante du membre du Conseil

26	Robert Jenkins	Organismes multilatéraux 2	Membre du Conseil
27	Rebecca Telford	Organismes multilatéraux 2	Membre suppléante du Conseil
28	Luis Benveniste	Organismes multilatéraux 3	Membre du Conseil
29	Syed Husain Quadri	Organismes multilatéraux 3	Membre suppléant du Conseil
30	Christopher Thomas	Fondations privées	Membre du Conseil
31	Carolyne Ngeny	Fondations privées	Membre suppléante du Conseil
32	David Boutcher	Secteur privé	Membre du Conseil
33	Emily Friedman	Secteur privé	Membre suppléante du Conseil
	Présidents du Conseil et de comité		
34	Susan Liautaud	Conseil	Vice-présidente
35	Marie Soulié	PILC	Présidente